



Chaire de recherche du Canada
en économie écologique

PERSPECTIVES GLOBALES SUR LES RISQUES LIÉS AU DÉCLIN DES POPULATIONS DE CARIBOUS DU QUÉBEC

Juin 2023

Julie Pelletier
Jérôme Dupras
Julie Lafortune



Institut des Sciences
de la Forêt tempérée

UQO
UNIVERSITÉ
DU QUÉBEC
EN OUTAOUAIS

Table des matières

SOMMAIRE EXECUTIF	4
1. INTRODUCTION	5
2. FAITS SAILLANTS	6
3. ANALYSE DE RISQUES	9
RISQUES LIÉS À LA PERTE DE BIODIVERSITÉ	14
RISQUES DE GOUVERNANCE ET D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	17
RISQUES LIÉS AUX VALEURS ET À L'ÉTHIQUE	19
RISQUES JURIDIQUES	21
RISQUES RÉPUTATIONNELS	22
RISQUES FINANCIERS, ÉCONOMIQUES	23
RISQUES SOCIAUX - COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES	27
RISQUES SOCIAUX - TRAVAILLEURS ET COMMUNAUTÉS IMPACTÉES, ET GRAND PUBLIC	28
5. CONCLUSION	30



La Chaire de recherche du Canada en économie écologique

La Chaire de recherche du Canada en économie écologique de l'Université du Québec en Outaouais, constituée d'une équipe d'une vingtaine de chercheur.e.s et étudiant.e.s gradué.e.s, a pour objectif de mieux comprendre et de mesurer la contribution de la biodiversité et des écosystèmes au bien-être humain.

Dans cette ère de grands bouleversements environnementaux, où les effets des changements climatiques et de l'érosion de la biodiversité constituent des préoccupations majeures à l'échelle mondiale, l'équipe de la Chaire vise, par ses travaux de recherche, à donner de nouveaux éclairages sur diverses questions de société, et faire la démonstration scientifique qu'il est possible de concilier environnement et économie, et le bien-être des communautés.

Les travaux de la Chaire permettent de faire progresser la recherche et les connaissances dans les domaines de l'économie écologique et des services écosystémiques, par la production de savoirs nouveaux, le développement méthodologique et le développement de perspectives nouvelles sur la gestion des écosystèmes. L'originalité de son programme de recherche réside dans une démarche interdisciplinaire qui permet la combinaison des éléments des sciences que sont la géographie, l'écologie, l'aménagement du territoire et l'économie. Les résultats de cette approche hautement intégrative offrent une lecture à la fois pertinente des interactions humains-territoire pour les praticiens de l'interdisciplinarité en sciences et les acteurs de la gouvernance territoriale. Ce programme trouve écho autant dans la littérature scientifique, les applications pratiques, qu'auprès du grand public.



SOMMAIRE EXECUTIF

Depuis plusieurs années, la protection du caribou est un dossier régulièrement présent dans l'actualité. Plus particulièrement, la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, dont les travaux ont débuté en 2021, est bien connue du public puisqu'elle a, entre autres, tenue plusieurs consultations. La Commission, dont le mandat visait à informer le travail du gouvernement du Québec dans l'élaboration de sa stratégie pour la gestion du caribou prévue pour juin 2023, a publié son rapport en août 2022.

La Chaire de recherche du Canada en économie écologique a suivi ce dossier de près et a préparé la présente analyse de risques afin de mettre en lumière la multitude d'enjeux à considérer pour la sauvegarde de cette espèce. Les gouvernements utilisent régulièrement des analyses de risques comme outil de prise de décision, puisqu'elles permettent d'avoir une vision globale des différents enjeux – souvent conflictuels – que soulèvent la gestion de nombreux dossiers. Ce type d'analyse est particulièrement utile pour des dossiers complexes, dont ceux concernant la protection de l'environnement et de la biodiversité.

La présente analyse s'articule autour de huit catégories de risque, pour lesquelles 16 énoncés de risques ont été identifiés dans un contexte où la protection de l'espèce ou de son habitat fait, ou ferait l'objet de mesures insuffisantes de protection. Les huit catégories de risques sont les suivantes :

1. Biodiversité
2. Gouvernance et orientations stratégiques
3. Valeurs et éthique
4. Juridiques
5. Réputationnels
6. Financiers, économiques
7. Sociaux – Communautés autochtones
8. Sociaux – Travailleurs et Grand public

Cinq de celles-ci (Biodiversité ; Gouvernance et orientations stratégiques ; Juridiques ; Réputationnels ; Sociaux – Communautés autochtones) présentent une *probabilité très élevée* de se concrétiser et présenteraient des *impacts majeurs*. Plus concrètement, cela signifie que des mesures insuffisantes de protection sont susceptibles d'avoir des conséquences significatives aux niveaux national et international sur la biodiversité, le pouvoir public, mais également sur certaines populations du Québec, dont les Premières Nations.

Un tel niveau de risque – à son niveau maximum - se définit comme étant non-tolérable, ce qui implique la mise en œuvre immédiate de mesures d'atténuation. Il est difficile de déterminer précisément quelles seront ces conséquences, et quelles seront leurs répercussions. Cela dépend en bonne partie du contenu de la stratégie du gouvernement du Québec sur le caribou, laquelle devrait inclure ces mesures d'atténuation. Malgré tout, la complexité du dossier, son volet économique et sa visibilité garantissent presque certainement que ces conséquences seront très importantes.



1. INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, le Québec a vu décroître ses populations de caribous de manière continue et soutenue¹. Ce déclin est bien connu des décideurs, des experts et du grand public. Le constat est unanime : les activités humaines nuisent et détruisent l'habitat du caribou et causent en bonne partie ce déclin². Et malgré les efforts déployés pour pallier ce phénomène, la survie de cette espèce continue d'être fortement menacée.

La situation du caribou est un dossier d'actualité qui met en lumière la crise actuelle de la biodiversité qui touche l'ensemble de la planète. En décembre 2022, lors de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP15) à Montréal, le consensus international autour de la déclaration finale démontre la forte préoccupation de tous les pays de la planète à l'égard d'un effondrement des milieux naturels, et de la perte de biodiversité qui en résulterait. Les indicateurs actuels démontrent que le chemin vers cet effondrement est déjà bien amorcé et celui-ci constitue une menace majeure et sérieuse pour le futur de toutes les sociétés humaines.

La biodiversité de la planète est vaste et complexe. La biodiversité est une série d'interactions continues entre des centaines de milliers d'espèces et d'organismes – mammifères, poissons, insectes, plantes, etc. – qui coexistent au sein de milieux naturels qui ont des caractéristiques propres à chacun, entre autres du point de vue physico-chimique. Ces interactions visent à maintenir la survie de ces milieux et des espèces et organismes qui y vivent. Malheureusement, au cours des dernières décennies, les activités humaines ont profondément modifié l'équilibre des systèmes naturels de la Terre. Ceci inclut les changements climatiques qui jouent un rôle majeur dans les défis actuels auxquels font face les milieux naturels pour maintenir leur équilibre.

Cette complexité est difficile à comprendre, expliquer, quantifier et à intégrer aux processus décisionnels actuels de nos gouvernements, du secteur privé, etc. Plus particulièrement, chaque écosystème étant unique, des données exhaustives et à jour ne sont souvent pas disponibles pour informer l'identification et la mise en œuvre de mesures de prévention, de conservation et/ou de restauration. De plus, de telles mesures mobilisent ressources et expertise, et les résultats qui sont visés vont souvent prendre des années avant de se réaliser. Tous ces facteurs ne simplifient pas la prise de décision et l'action. Or, la réalité actuelle de l'état de l'environnement à l'échelle mondiale exige des actions rapides. De plus en plus d'efforts sont faits à tous les niveaux, mais cela demeure insuffisant pour renverser la tendance actuelle et éviter le pire.

Ce document constitue une analyse générale des risques relatifs au déclin du caribou, une espèce faunique d'importance au Québec. Ce type d'analyse vise à mettre en lumière tous les enjeux qui sont pertinents à une problématique aussi complexe que la perte d'une espèce. Plusieurs des mémoires³ qui ont été présentés à la *Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards* (la Commission), ainsi que le rapport final⁴ de la Commission, ont été des sources d'informations utilisées pour préparer le présent document.

¹ [Caribous forestiers du Québec et caribous montagnards de la Gaspésie : les causes du déclin, mesures pour freiner ce déclin et portrait actuel des populations \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/quebec/fr/actualites/actualites-quebec/caribous-forestiers-du-quebec-et-caribous-montagnards-de-la-gaspesie-les-causes-du-declin-mesures-pour-freiner-ce-declin-et-portrait-actuel-des-populations-quebec.ca), p 1.

² Idem, p 3.

³ [Audiences et mémoires - Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards - Consultation Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/quebec/fr/actualites/actualites-quebec/audiences-et-memoires-commission-independante-sur-les-caribous-forestiers-et-montagnards-consultation-quebec-quebec.ca)

⁴ [Documentation - Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards - Consultation Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/quebec/fr/actualites/actualites-quebec/documentation-commission-independante-sur-les-caribous-forestiers-et-montagnards-consultation-quebec-quebec.ca)



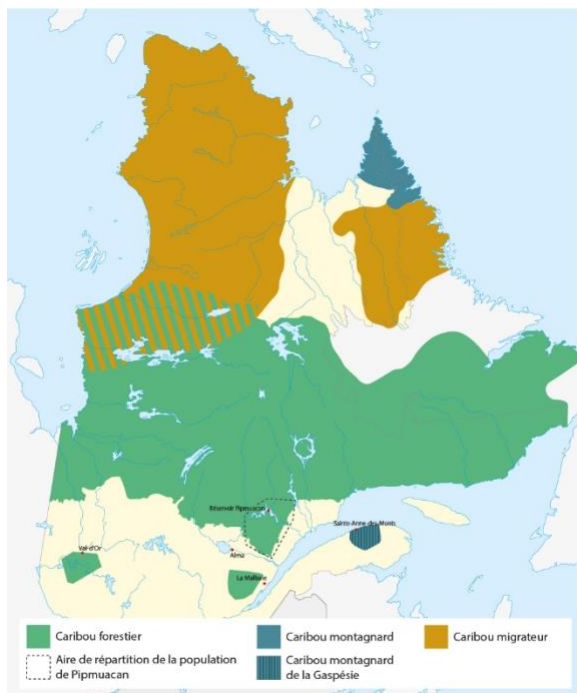
2. FAITS SAILLANTS

Le caribou est un cervidé de taille moyenne présent dans plusieurs provinces au Canada, dont le Québec. Il existe une seule espèce de caribou au Québec – le caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*). Cette espèce est de trois différents écotypes, c'est-à-dire que l'espèce s'est adaptée du point de vue génétique, en fonction de son milieu de vie :

1. Caribou migrateur (Nord du Québec)
2. Caribou forestier (ou boréal) (Nord du fleuve St-Laurent, incluant les hardes de Val-d'Or et Charlevoix)
3. Caribou montagnard (Gaspésie et monts Torngat, TNL)

98 % de l'aire de répartition du caribou forestier au Québec se trouve sur des terres publiques et une grande proportion de ce territoire est soumise à des activités d'exploitation forestière.

Figure 1 : Aires de répartition des caribous du Québec⁵



Plus de 10 hardes différentes de caribous forestiers se trouvent au Québec. L'habitat des caribous forestiers est concentré dans une bande de forêt boréale située entre le 49^e et le 55^e parallèle. Également, de petites populations de caribous forestiers existent, entre autres, dans les régions de Val-d'Or et de Charlevoix, et une autre de caribous montagnards habite dans une région de la Gaspésie. Selon les données de la province, entre 2005 à 2016, la somme des individus de toutes les populations estimées de caribous forestiers au Québec variait de 5,635 à 9,981. Quant aux caribous montagnards, ils étaient environ une quarantaine en 2020.

Bien que les données existantes soient incomplètes et ne permettent pas de faire un état précis des variations des populations au cours des années, les caribous forestiers et montagnards auraient des niveaux de population qui ne permettent pas d'assurer l'autosuffisance des populations⁶.

Le Gouvernement du Québec⁷ fait état des facteurs suivants pour expliquer cette situation :

- Les perturbations d'origine humaine, comme les coupes forestières, et les perturbations naturelles, comme les feux et les épidémies de tordeuse des bourgeons de l'épinette;

⁵ [Caribou forestier - Nature Québec : Nature Québec \(naturequebec.org\)](https://naturequebec.org/)

⁶ La Presse, *Le déclin des caribous continue*, 14 janvier 2023.

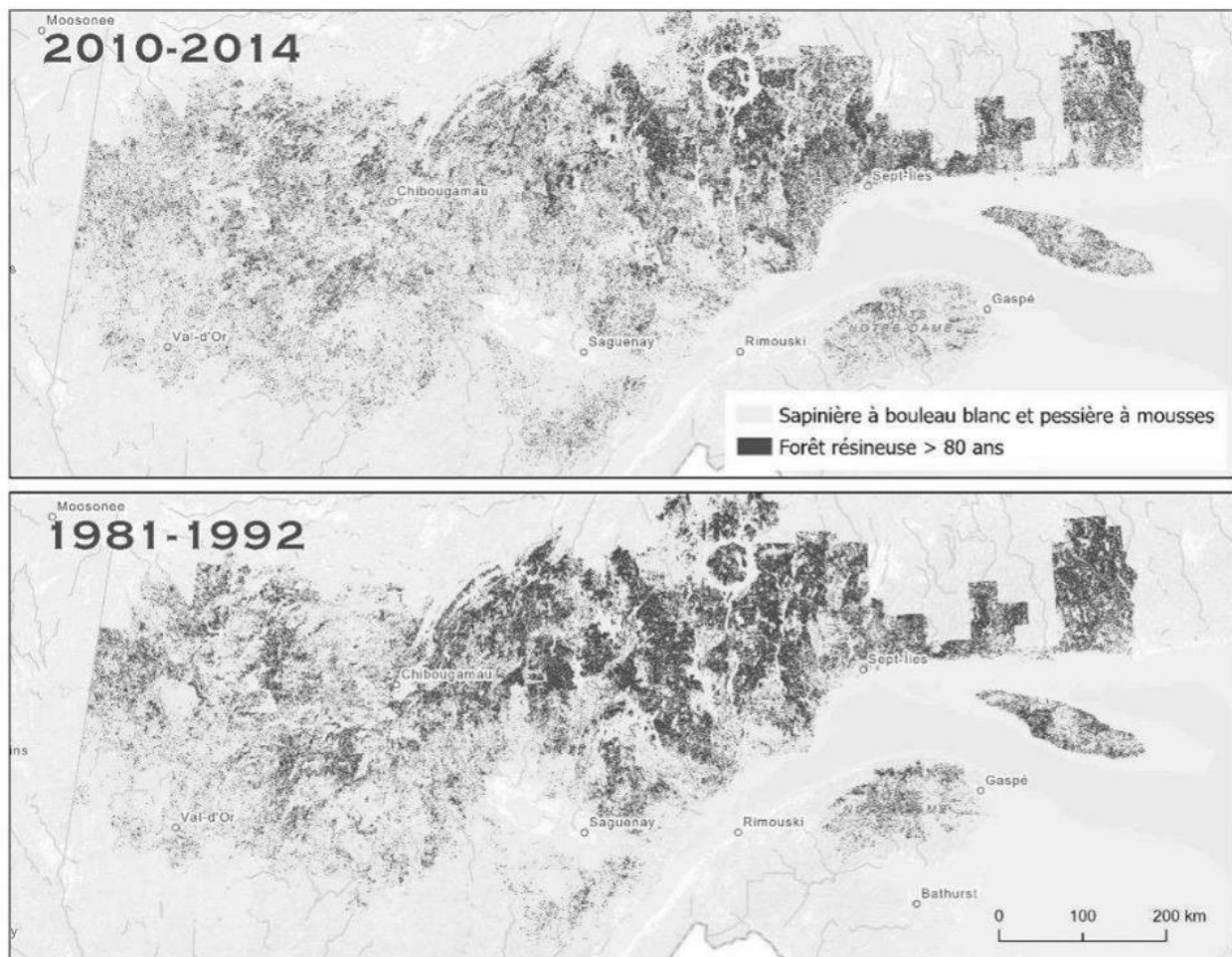
⁷ [La situation du caribou au Québec | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/)



- L'augmentation du nombre de prédateurs du caribou. La présence de loups, d'ours noirs ou de coyotes découle principalement des perturbations dans l'habitat;
- La construction de routes et de chemins multiusages qui facilitent à ces prédateurs l'accès au caribou;
- Les activités récréatives et industrielles, qui peuvent stresser les caribous ou les amener à abandonner leur habitat;
- La chasse sportive, le braconnage et, dans certains secteurs, la récolte à des fins alimentaires, rituelles ou sociales par des membres de certaines communautés autochtones.

La survie du caribou dépend de forêts matures, et la perte de ces forêts a été significative au cours des dernières décennies. Les images qui suivent permettent de voir à quel point le couvert forestier de la province a changé en moins de 40 ans.

Figure 2 : Érosion des forêts âgées entre le 2^e et 4^e inventaire forestier décennal⁸



⁸ St-Laurent, et al. 2022, p. 38



Le caribou forestier est désigné comme espèce « vulnérable » depuis 2005 en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec*⁹ et comme espèce « menacée » depuis 2003 en vertu de la *Loi sur les espèces en péril du Canada*¹⁰. Le caribou montagnard de la Gaspésie est, quant à lui, désigné comme espèce « menacée » depuis 2009 au Québec et « en voie de disparition » depuis 2003 au Canada.

Plusieurs plans ont été adoptés par le gouvernement du Québec pour protéger les caribous forestiers et montagnards, dont :

- Les Lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*) (2013)¹¹;
- Le Plan d'aménagement du site faunique du caribou au sud de Val-d'Or 2013-2018¹²;
- Le Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier (2016);
- Le Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023¹³;
- Le Plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie 2019-2029¹⁴.

Des équipes de rétablissement ont été créées au sein du gouvernement du Québec, et plusieurs mesures ont été mises en place, incluant :

- La protection de grands massifs d'habitat intact et la restauration des habitats perturbés (p. ex. la fermeture et le reboisement de chemins forestiers);
- Le recours aux enclos de maternité pour protéger temporairement des prédateurs les femelles caribous en gestation et leur progéniture;
- La mise en enclos de population pour la mettre à l'abri des prédateurs;
- Le contrôle des prédateurs;
- La gestion adaptée des espèces de proies alternatives qui peuvent attirer les prédateurs dans les habitats fréquentés par le caribou (p. ex. l'original);
- La réduction du dérangement lié au développement industriel et aux activités récréotouristiques;
- La surveillance des activités de récolte;
- L'inclusion de mesures de protection de l'habitat du caribou dans les plans d'aménagement forestier intégrés des régions du Québec concernées.

Également, en 2021, le gouvernement du Québec a mis sur pied la *Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards* (la Commission) qui a déposé son rapport final à l'été 2022. Ce rapport contient 35 recommandations au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dont la première :

« La Commission recommande au MFFP de procéder le plus rapidement possible à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de protection et de rétablissement du

⁹ En vertu de la loi québécoise - Vulnérable : espèce, sous-espèce ou population dont la survie est jugée précaire. Sa disparition n'est pas redoutée à court ou à moyen terme; Menacée : espèce, sous-espèce ou population dont la disparition est redoutée.

¹⁰ La *Loi fédérale sur les espèces en péril* inclut les désignations suivantes : En péril : espèce sauvage disparue du pays, en voie de disparition, menacée ou préoccupante; En voie de disparition : espèce sauvage qui, de façon imminente, risque de disparaître du pays ou de la planète; Menacée : espèce sauvage susceptible de devenir une espèce en voie de disparition si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître.

¹¹ [Lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier \(Rangifer tarandus caribou\) - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/info/actualites/communique/2013-07-10-11)

¹² [Plan d'aménagement du site faunique du caribou au sud de Val-d'Or : 2013-2018 - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/info/actualites/communique/2013-11-15-12)

¹³ [Plan de rétablissement du caribou forestier \(Rangifer tarandus caribou\) au Québec - 2013-2023 - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/info/actualites/communique/2013-11-15-13)

¹⁴ [Plan de rétablissement de la population de caribous \(Rangifer tarandus caribou\) de la Gaspésie — 2019-2029 - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/info/actualites/communique/2019-11-15-14)



caribou forestier qui tienne compte des connaissances déjà acquises et des recommandations découlant de la présente consultation. En attendant, il y aurait lieu d'implanter les mesures administratives de protection déjà connues afin de préserver les secteurs les plus propices, notamment établir des moratoires pour protéger les grands massifs de forêt mature. »

« ... malgré les efforts déjà déployés par le gouvernement, la présence d'une expertise variée au sein du MFFP et dans les institutions universitaires et l'ampleur des connaissances déjà acquises, il y a urgence d'agir¹⁵. »

Le gouvernement du Québec devrait déposer une stratégie pour assurer la sauvegarde du caribou, d'ici juin 2023.

3. ANALYSE DE RISQUES

Cette section présente une analyse générale de risques qui inclut huit catégories de risques associés au déclin du caribou. Ces catégories visent à mettre en lumière les plus importants enjeux qui ont été soulevés. Il est à noter que la survie d'une espèce n'est pas une problématique simple, et nombreux sont les enjeux que cela soulève. À cet égard, dans son rapport final, la Commission indiquait que :

« On a fortement reproché au Document de consultation de polariser le débat en mettant exagérément l'accent sur les pertes éventuelles d'emplois et de volumes de bois récolté, et ce, en opposition à une approche plus objective où on aurait également considéré les avantages biologiques, sociaux, culturels et économiques qui pourraient découler de la mise en œuvre de mesures adéquates de protection. »

En lien avec ce constat, nous croyons que les enjeux identifiés dans la présente analyse fournissent un portrait d'ensemble de la situation afin de bonifier les discussions dans le cadre des processus décisionnels en cours.

Méthodologie

À l'échelle gouvernementale au Québec, la gestion des risques est encadrée par les *Orientations en matière de gestion intégrée des risques dans l'Administration gouvernementale*¹⁶ qui mentionne spécifiquement comme cadre de référence, la norme ISO 31000¹⁷ - Management du risque. Cette norme définit le *risque* comme étant l'effet de l'incertitude sur des objectifs. De manière plus générale, la norme indique que « *Si le risque est une combinaison d'opportunités, de menaces et d'incertitude future, alors le management du risque est une discipline essentielle à tous les organismes pour prendre des décisions éclairées*¹⁸ ».

¹⁵ Rapport final, Commission sur les caribous, p. 33.

¹⁶ [Orientations en matière de gestion intégrée des risques dans l'administration gouvernementale](#)

¹⁷ [ISO - ISO 31000:2018 - Risk management — A practical guide](#)

¹⁸ [ISO 31000:2018 - Management du risque](#)



En lien, entre autres, avec la norme ISO 31000 et la méthodologie du gouvernement fédéral¹⁹, des *catégories de risque* ont été identifiées dans la perspective où ces catégories étaient pertinentes à la problématique de la menace à la survie d'une espèce faunique – le caribou, un enjeu complexe de développement durable :

1. **Biodiversité** : Menaces et occasions associées à la perte de la qualité et de la pérennité de la biodiversité, ainsi qu'à ses impacts sur les moyens de subsistance, l'économie et la qualité de vie des populations humaines.
2. **Gouvernance et orientation stratégique** : Menaces et occasions associées aux façons de faire en matière de leadership, de prise de décisions et de capacité de gestion du gouvernement, incluant les relations avec les Premières Nations.
3. **Valeurs et éthique** : Menaces et possibilités associées à la culture de la gouvernance du gouvernement et à sa capacité à respecter le système de valeurs en place, les cadres déontologique, légal et réglementaire applicables, et d'assurer le bien-être de la population et la viabilité de la démocratie.
4. **Juridiques** : Menaces et occasions associées à la gestion des activités se rapportant à la législation, aux avis juridiques et aux litiges, y compris l'élaboration, le renouvellement et la mise en œuvre des lois, règlements, politiques, traités et accords internationaux selon les normes juridiques établies.
5. **Réputationnels** : Menaces et occasions associées à la réputation et à la crédibilité d'un gouvernement, ou d'une organisation publique ou privée auprès de ses partenaires, des intéressés, de la population, à l'échelle nationale et internationale.
6. **Financiers, économiques** : Menaces et occasions associées aux impacts économiques liés à la protection de la biodiversité, et à sa restauration.
7. **Sociaux – Communautés autochtones** : Menaces et occasions associées aux caractéristiques sociales et aux activités des communautés autochtones.
8. **Sociaux – Travailleurs et Communautés impactées, et Grand public** : Menaces et occasions associées aux caractéristiques sociales et aux activités des travailleurs forestiers et de leurs communautés, et du Grand public.

Pour ces huit catégories de risques, 16 *énoncés de risques* ont été identifiés. Ces énoncés visent à présenter plus précisément les risques applicables à cette situation particulière. Ils visent à être aussi exacts, clairs, et pertinents que possible afin de faciliter la prise de décision quant aux mesures à prendre pour faire face aux menaces et aux possibilités de chaque risque. Les énoncés qui ont été identifiés s'appuient sur le fait que la protection de l'espèce et de son habitat sont insuffisantes :

CATÉGORIES DE RISQUES	ÉNONCÉS DE RISQUES
	Des mesures insuffisantes pour la protection de l'espèce et de son habitat sont susceptibles...
1. Biodiversité	1. ..., d'avoir des impacts sur l'intégrité biologique d'autres espèces, et du territoire, puisque le caribou est considéré comme une espèce parapluie.
	2. ... de ne pas permettre de maintenir la disponibilité de certains services écosystémiques (ex., puits de carbone, matières ligneuses, qualité de l'air et de l'eau, etc.).
2. Gouvernance et orientations stratégiques	3. ... de démontrer que la volonté, ou la structure de gouvernance du gouvernement ne permet pas d'assurer la surveillance, la protection et la restauration de la biodiversité du territoire.

¹⁹ Le [Guide sur les taxonomies des risques - Canada.ca](#) a été utilisé afin de déterminer des catégories de risques pertinentes à la problématique du caribou.



CATÉGORIES DE RISQUES	ÉNONCÉS DE RISQUES
	Des mesures insuffisantes pour la protection de l'espèce et de son habitat sont susceptibles...
	4. ... de démontrer que la volonté, ou la structure de gouvernance du gouvernement ne maximise pas la collaboration avec les Premières Nations pour l'identification et la mise en œuvre de solutions pour assurer la survie du caribou.
3. Valeurs et éthique	5. ... d'entraîner une violation réelle ou perçue des valeurs et de l'éthique par le gouvernement, à titre de gardien de la qualité de l'environnement pour la population actuelle et les générations futures.
4. Juridiques	6. ... d'entraîner des procédures légales pour le non-respect par le gouvernement de plusieurs lois québécoises et fédérales, ainsi que de conventions internationales en matière de biodiversité.
	7. ... d'entraîner une intervention du gouvernement fédéral, en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> s'il est déterminé que les mesures de protection du gouvernement du Québec sont insuffisantes pour assurer la survie du caribou.
5. Réputationnels	8. ... de ternir la réputation du gouvernement auprès des partenaires, des parties intéressées, et de la population aux niveaux national et international.
	9. ... de ternir la réputation de l'industrie forestière au Québec auprès des partenaires, des parties intéressées, et de la population aux niveaux national et international.
6. Financiers, économiques	10. ... de permettre le maintien des quotas actuels de coupe de bois par le secteur forestier, ou la collecte d'autres ressources.
	11. ... de ne pas requérir de la part du gouvernement, la création de programmes d'indemnisation pour compenser le secteur privé (ex., foresterie, mines), et des programmes de requalification des travailleurs impactés.
	12. ... d'entraîner la perte de certification forestière pour l'industrie avec des implications économiques, dont la perte d'accès à certains marchés.
7. Sociaux – Communautés autochtones	13. ... d'entraîner la perte d'une partie de la culture autochtone, du savoir et des coutumes traditionnels des communautés autochtones.
	14. ... d'entraîner, ou de maintenir la perte de sources de nourriture pour les communautés autochtones.
8. a) Sociaux – Travailleurs et Communautés impactées	15. ... de maintenir les emplois actuels s'il n'y a pas de changements significatifs aux quotas de collecte de ressources naturelles.
b) Sociaux – Grand public	16. ... d'entraîner une perte ou une perception de perte de qualité de vie liée à l'intégrité de la biodiversité, pour la population québécoise.

Cette analyse a été effectuée sur la base d'une revue de la documentation relative à deux principales sources d'information. Il s'agit :

- des informations, rapports, plans préparés par le gouvernement du Québec relativement au caribou²⁰; et
- la documentation et le Rapport final de la Commission, ainsi que plusieurs des mémoires qui ont été soumis à la Commission²¹.

²⁰ [Équipe de rétablissement du caribou de la Gaspésie Archives - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs \(gouv.qc.ca\)](#) ; [Équipe de rétablissement du caribou forestier du Québec Archives - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs \(gouv.qc.ca\)](#) ; [La stratégie pour les caribous forestiers et montagnards \(gouv.qc.ca\)](#) ; [Publications - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs \(gouv.qc.ca\)](#)

²¹ La liste suivante des mémoires consultés pour cette analyse n'est pas exhaustive : Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador et de l'Institut du développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador ; Association de l'exploration minière du Québec ; Association des biologistes du Québec ; Centre d'étude de la forêt, Centre d'études nordiques, Centre de la science de la biodiversité ; Centre d'expérimentation et développement en forêt boréale ; Confédération des syndicats nationaux ; Conseil de l'industrie forestière du Québec ; Corporation de gestion de la certification forestières des territoires publics du Bas Saint-Laurent ; Fédération québécoise des coopératives



Ces sources contiennent une abondance d'information qui démontre que le caribou est un enjeu d'importance depuis de nombreuses années. À cet égard, il importe de mentionner que cet exercice se veut une analyse *qualitative* des énoncés de risques identifiés plutôt qu'une analyse quantitative qui se voudrait beaucoup plus détaillée. Considérant que la problématique du déclin du caribou est très bien documentée de la part des nombreux experts et acteurs impliqués, mais surtout qu'elle fait essentiellement consensus, une analyse plus quantifiée et détaillée apporterait peu de bénéfices additionnels considérant les objectifs visés par la Chaire. Par contre, une analyse plus poussée s'avèrerait nécessaire pour les décideurs afin que la prise de décisions sur des éléments particuliers puisse se faire sur des bases solides.

Tel que requis pour ce type d'analyse, les catégories de risques ont été évaluées en fonction de leur « Impact » et « Probabilité » quant à la disparition de l'espèce. Il importe d'apporter les nuances suivantes à ces deux aspects :

- « **Impacts** » : La complexité des interactions dans la nature, et les connaissances souvent limitées à cet égard, rendent plus subjectif l'appréciation du risque liée à la disparition d'une espèce ou la dégradation d'un habitat. Ainsi, de manière générale, bien que des impacts négatifs concrets et significatifs du point de vue des services écosystémiques par exemple, soient souvent difficiles à identifier et à quantifier, la disparition d'une espèce parapluie comme le caribou²² (i.e. une espèce dont les besoins incluent ceux de nombreuses autres espèces, et donc sa protection s'étend à toutes les espèces qui partagent son habitat), est considérée comme significative du point de vue de l'intégrité de la biodiversité.
- « **Probabilité** » : Considérant la situation de déclin actuelle de l'espèce, il a été déterminé que ce critère d'évaluation est *très élevé* pour presque l'ensemble des éléments de risques identifiés.

Ainsi, pour chaque énoncé de risque, une détermination a été effectuée quant à la situation applicable pour les critères d'« impact » et de « probabilité ».

		IMPACT		
		Limité	Important	Majeur
PROBABILITE	Très élevée			
	Élevée			
	Limitée			

Niveau de risque non-tolérable. Action immédiate requise.
Niveau de risque tolérable. Le niveau de risques doit être réduit.
Niveau de risque acceptable. Suivi requis et maintien ou réduction du risque si possible.

forestières et de l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec ; Forest Stewardship Council ; Groupe de recherche BOREAS de l'UQAR ; Les Scieries Lac-St-Jean Inc. Et la Scierie Martel Ltee ; les mémoires des sept MRCs ; les mémoires des neuf municipalités ; l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec ; Regroupement des Chambres de commerce du Saguenay-Lac-Saint-Jean ; Société pour la nature et les parcs ; Sustainable Forestry Initiative ; Syndicat des Métallus ; mémoires des deux Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire ; Unifor ; mémoires des six villes.

²² Bichet et coll. 2016, Johnson et coll. 2022



Résultats

Les résultats présentés dans le Tableau 1 montrent que *l'impact* et la *probabilité* se concrétisent au niveau Majeur-Très élevée (rouge) pour presque l'ensemble des énoncés de risques qui ont été identifiés. Ce résultat était anticipé, considérant la grande précarité dans laquelle se trouve présentement l'espèce, et considérant le fait que le caribou possède une valeur écologique, culturelle, et emblématique d'importance au Québec.

Tableau 1 : Sommaire des résultats de l'analyse en fonction des huit catégories de risques

CATEGORIES DE RISQUES	IMPACT	PROBABILITE	ÉNONCÉS DE RISQUES LIÉS À LA PERTE DU CARIBOU <i>Des mesures insuffisantes pour la protection de l'espèce et de son habitat créeront les risques suivants :</i>
1. Biodiversité			1. L'intégrité biologique d'autres espèces, et du territoire subiront, ou continueront de subir des impacts négatifs
			2. La disponibilité de certains services écosystémiques n'est pas maintenue
2. Gouvernance et orientations stratégiques			3. La volonté, ou la structure de gouvernance du gouvernement ne permet pas d'assurer la protection de la biodiversité.
			4. La volonté, ou la structure de gouvernance du gouvernement ne maximise pas la collaboration avec les Premières Nations
3. Valeurs et éthique			5. Une violation réelle ou perçue des valeurs et de l'éthique par le gouvernement, à titre de gardien de la qualité de l'environnement, se crée.
4. Juridiques			6. Des procédures légales pour le non-respect de plusieurs lois québécoises et fédérales, ainsi que de conventions internationales sont entreprises
			7. Une intervention du gouvernement fédéral, en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> se concrétise
5. Réputationnels			8. La réputation du gouvernement est ternie
			9. La réputation de l'industrie forestière au Québec est ternie
6. Economiques			10. Les quotas actuels de coupe de bois sont essentiellement maintenus
			11. La création de programmes d'indemnisation pour compenser le secteur privé et les travailleurs impactés n'est pas requise
			12. La perte de certification forestière pour l'industrie se concrétise
7. Sociaux – Communautés autochtones			13. La perte d'une partie de la culture autochtone, et les impacts sur le mode de vie autochtone se concrétisent
			14. La perte de sources de nourriture pour les communautés autochtones se concrétise
8. a) Sociaux - Travailleurs			15. Les emplois actuels sont maintenus
b) Sociaux – Grand public			16. Une perte ou une perception de perte de qualité de vie pour la population québécoise se concrétise

Les sections suivantes présentent, pour chaque catégorie de risque, une courte analyse des principaux éléments qui ont été considérés dans l'appréciation des « impacts » et de la « probabilité » du risque applicable. Encore une fois, il s'agit d'une appréciation qualitative des énoncés de risque à partir de la documentation qui a été revue pour les fins de cette analyse.



RISQUES LIÉS À LA PERTE DE BIODIVERSITÉ

La biodiversité du Québec et de la planète est aussi complexe que variée. Elle inclut trois éléments de diversité tout aussi importants les uns que les autres :

- La diversité des écosystèmes;
- La diversité des espèces; et
- La diversité génétique au sein des espèces.

Au sein d'un écosystème donné, c'est une multitude d'espèces et d'organismes de toutes sortes et de toutes tailles qui interagissent entre eux pour maintenir un équilibre qui permette leur survie respective. Ces interactions doivent constamment s'adapter à diverses situations – sécheresse, inondation, feu, fluctuation naturelle des populations, espèces envahissantes, fragmentation des territoires, activités humaines, etc. – qui mettent en péril l'intégrité des habitats et des organismes qui y vivent.

Lorsqu'une de ces espèces ou organismes, peu importe sa taille, disparaît ou connaît des difficultés, cet équilibre s'en trouve généralement affectée. Au Québec, le caribou n'évolue plus qu'au sein de quelques parties du territoire et bien qu'il soit difficile d'évaluer tous les impacts sur la biodiversité associés à la disparition d'une espèce aussi significative que le caribou, il est clair que cette perte aura un impact sur les autres organismes et écosystèmes qui y sont associés.

Une revue sommaire de la liste d'espèces en péril au Canada²³ et les listes d'espèces en péril publiées par le gouvernement du Québec a permis la compilation de la liste suivante d'espèces en péril qui chevauchent l'habitat du caribou au Québec²⁴.

Tableau 2 : Liste d'espèces en péril dans les zones d'habitat du caribou au Québec

Espèces en péril dans les zones d'habitat du caribou au Québec			
Nom		Désignation de l'espèce ¹	
Nom latin	Nom commun	Québec	Fédéral
Amphibiens			
<i>Pseudacris maculata</i>	Rainette faux-grillon boréale	Susceptible	s.o.
Insectes			
<i>Bombus terricola</i>	Bourdon terricole	Susceptible	En voie de disparition
Oiseaux			
<i>Ammodramus nelsoni</i>	Bruant de Nelson	Susceptible	s.o.

²³ Johnson et al. (2022)

²⁴ [Gouvernement du Québec. Désignation des espèces menacées ou vulnérables](#); [Gouvernement du Québec. Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables](#); [Gouvernement du Québec. Liste des espèces floristiques désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être](#). Des espèces en péril du Québec non incluses dans l'article de Johnson et al., ont été ajoutées puisque les aires de répartition de celles-ci chevauchent l'habitat des caribous menacés ou vulnérables. Cette liste exclut les bryophytes (mousses et hépatiques) en péril. De plus, le Gouvernement du Canada peut avoir identifié des espèces partageant l'habitat du caribou, qui n'ont pas encore été désignées, et vice-versa. Le Gouvernement du Québec ne fournit pas des cartes d'aires de répartition pour toutes les espèces en péril. Ainsi donc, la liste du tableau est donc incomplète.



Espèces en péril dans les zones d'habitat du caribou au Québec

Nom		Désignation de l'espèce ¹	
Nom latin	Nom commun	Québec	Fédéral
<i>Anrostomus vociferus</i>	Engoulevent bois-pourri	e.v.d.d.c.v. ²	Menacée
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	Vulnérable	s.o.
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	Susceptible	Préoccupante
<i>Bucephala islandica</i>	Garrot d'Islande	Vulnérable	Préoccupante
<i>Calidris canutus rufa</i>	Bécasseau maubèche rufa	e.v.d.d.c.m. ³	En voie de disparition
<i>Cardellina canadensis</i>	Paruline du Canada	Susceptible	Menacée
<i>Catharus bicknelli</i>	Grive de Bicknell	Vulnérable	Menacée
<i>Chaetura pelagica</i>	Martinet ramoneur	e.v.d.d.c.m. ³	Menacée
<i>Chordeiles minor</i>	Engoulevent d'Amérique	Susceptible	Menacée
<i>Contopus cooperi</i>	Moucherolle à côtés olive	Susceptible	Préoccupante
<i>Coturnicops noveboracensis</i>	Râle jaune	Menacée	Préoccupante
<i>Euphagus carolinus</i>	Quiscale rouilleux	Susceptible	Préoccupante
<i>Falco peregrinus anatum</i>	Faucon pèlerin anatum	Vulnérable	Menacée
<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Pygargue à tête blanche	Vulnérable	s.o.
<i>Histrionicus histrionicus</i>	Arlequin plongeur	Vulnérable	Préoccupante
<i>Hydroprogne caspia</i>	Sterne caspienne	Menacée	s.o.
<i>Ixobrychus exilis</i>	Petit blongios	Vulnérable	Menacée
<i>Podiceps auritus</i>	Grèbe esclavon	Menacée	Préoccupante
Mammifères			
<i>Gulo gulo</i>	Carcajou	Menacée	Préoccupante
<i>Lasionycteris noctivagans</i>	Chauve-souris argentée	Susceptible	s.o.
<i>Lasiurus borealis</i>	Chauve-souris rousse	e.v.d.d.c.v. ²	s.o.
<i>Lasiurus cinereus</i>	Chauve-souris cendrée	Susceptible	s.o.
<i>Microtus chrotorrhinus</i>	Campagnol des rochers	Susceptible	s.o.
<i>Myotis lucifugus</i>	Petite chauve-souris brune	e.v.d.d.c.m. ³	
<i>Myotis septentrionalis</i>	Chauve-souris nordique	e.v.d.d.c.m. ³	En voie de disparition
<i>Perimyotis subfl avus</i>	Pipistrelle de l'Est	e.v.d.d.c.m. ³	En voie de disparition
<i>Phoca vitulina mellonae</i>	Phoque commun des lacs des Loups Marins	Susceptible	En voie de disparition
<i>Puma concolor</i>	Cougar	Susceptible	s.o.
<i>Sorex gaspensis</i>	Musaraigne de Gaspé	Susceptible	Préoccupante



Espèces en péril dans les zones d'habitat du caribou au Québec

Nom		Désignation de l'espèce ¹	
Nom latin	Nom commun	Québec	Fédéral
<i>Synaptomys cooperi</i>	Campagnol-lemming-de Cooper	Susceptible	s.o.
<i>Ursus maritimus</i>	Ours blanc	Vulnérable	Préoccupante
Poissons			
<i>Acipenser fulvescens</i>	Esturgeon jaune	Susceptible	Préoccupante
<i>Anguilla rostrata</i>	Anguille d'Amérique	Susceptible	Menacée
<i>Ichthyomyzon fossor</i>	Lamproie du Nord	Menacée	Préoccupante
<i>Myoxocephalus thompsonii</i>	Chabot de profondeur	Susceptible	Préoccupante
<i>Salvelinus alpinus oquassa</i>	Ombre chevalier oquassa	e.v.d.d.c.v. ²	s.o.
Tortues			
<i>Dermochelys coriacea</i>	Tortue luth	Menacée	En voie de disparition
<i>Glyptemys insculpta</i>	Tortue des bois	Vulnérable	Menacée
Plantes vasculaires			
<i>Astragalus robbinsii</i> var. <i>fernaldii</i>	Astragale de Fernald	Menacée	Préoccupante
<i>Juglans cinerea</i>	Noyer cendré	Susceptible	En voie de disparition
<i>Panax quinquefolius</i>	Ginseng à cinq folioles	Menacée	En voie de disparition

Ainsi, la protection additionnelle de l'habitat du caribou serait susceptible d'amener des bénéfices pour d'autres espèces, que ce soit des espèces dont le statut de précarité a déjà été reconnu, mais aussi pour l'ensemble des espèces et des écosystèmes qui y sont présents. Le gouvernement du Canada indique que : « *Le caribou boréal constitue une partie importante de l'écosystème de la forêt boréale, qui abrite une vaste gamme de plantes et d'animaux. Comme le caribou boréal évite les zones perturbées, son déplacement peut nous aider à mieux comprendre la santé de la forêt boréale. Le maintien de l'habitat nécessaire à la santé des populations de caribous boréaux sur le territoire peut contribuer à la conservation d'autres espèces boréales, y compris des oiseaux migrateurs* »²⁵.

²⁵ Caribou au Canada - Canada.ca



Parmi les autres éléments à considérer, une plus grande protection de l'habitat du caribou pourra vraisemblablement permettre de maintenir ou d'améliorer la disponibilité et la qualité de plusieurs services écosystémiques :

- Stockage et de séquestration du carbone²⁶
- Rétention des sédiments²⁷
- Recharge des eaux souterraines²⁸
- Traitement des polluants²⁹

Il importe de mentionner la sévérité des feux de forêts du printemps 2023 au Québec, laquelle soulève de grandes préoccupations pour l'avenir, et amène des difficultés additionnelles pour la protection de l'habitat du caribou. En effet, le caribou préfère les forêts matures, et lorsque ces forêts sont détruites, l'espèce se tourne idéalement vers d'autres forêts de ce type. Par contre, le caribou peut également utiliser des forêts beaucoup plus jeunes³⁰ pour se nourrir, incluant des zones connexes à des zones brûlées. Bien que les feux de forêts soient une réalité de toujours, les changements quant à leur fréquence et leur ampleur requièrent une plus grande attention de la part des autorités afin de gérer les risques et les impacts. L'exemple des Territoires du Nord-Ouest (TNO) est pertinent à cet égard³¹. Lors de feux de forêts, la protection des communautés et des infrastructures est jugée comme étant prioritaire mais l'habitat du caribou est également considéré comme une « valeur à risque ». La détermination de ces secteurs est faite en collaboration avec les communautés. Le gouvernement des TNO a également mis en place des méthodes de détection additionnelles pour identifier les feux lorsqu'ils sont encore petits. Des modèles de prédiction sont également utilisés pour prédire l'évolution des feux et les territoires applicables.

Comme autre implication positive, une protection additionnelle des habitats du caribou contribuerait à la préservation de 30 % des terres du Québec, l'objectif phare de la COP15 sur la biodiversité. Lors de cette conférence, le premier ministre du Québec a annoncé un investissement de 650 millions de dollars pour l'atteinte de cet objectif.

RISQUES DE GOUVERNANCE ET D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Gouvernance provinciale

Les efforts du gouvernement du Québec pour sauver le caribou ont été nombreux et s'échelonnent sur plusieurs décennies. Divers plans, stratégies, ressources et expertises ont été mis en place mais avec peu de résultats. Les populations de caribous continuent de diminuer et la survie de l'espèce est grandement menacée. Ce constat d'échec soulève des questions quant à la volonté et/ou la qualité de la gouvernance responsable de gérer cette situation.

²⁶ Johnson et coll. 2022

²⁷ AFN et DSF 2013

²⁸ Idem.

²⁹ Idem.

³⁰ [128-CIMP Bulletin 46 EN.indd \(gov.nt.ca\)](#)

³¹ [Caribou fire \(gov.nt.ca\)](#)



L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) définit le concept de « bonne gouvernance publique³² » comme étant l'ensemble de règles, procédures, pratiques et interactions, formelles ou informelles, s'exerçant au sein de l'État et entre l'État, les institutions non étatiques et les citoyens, qui encadre l'exercice de l'autorité publique et la prise de décision au service de l'intérêt général.

La situation actuelle du caribou soulève de nombreuses questions quant à la gouvernance exercée depuis le départ. Plus particulièrement, on peut s'interroger sur la préservation de l'intérêt général, alors que de l'avis de plusieurs experts, une importance plus grande semble avoir été accordée aux aspects économiques³³, plutôt qu'aux aspects environnementaux et sociaux. De fait, la situation du caribou est un exemple parmi tant d'autres, des enjeux auxquels font face les pouvoirs publics à effectuer une transition pour une véritable mise en œuvre du concept de développement durable.

Depuis des années, la réalité politique fait en sorte que cette transition est retardée. Ce retard se constate de plus en plus alors que nombre d'enjeux très complexes se multiplie : pandémie, inondations, feux, etc. Les mentalités et les systèmes de gouvernance actuels n'ont pas évolué au même rythme que l'apparition de ces enjeux. Ainsi, la survie du caribou vient bousculer les pratiques en place.

La mise en œuvre du concept de développement durable se heurte, entre autres, à des structures gouvernementales qui fonctionnent avec les limites de leur mandat respectif, ainsi qu'à la prédominance des ministères à vocation économique. Pendant plusieurs années, la gestion du caribou était du ressort du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), un ministère dont l'historique est essentiellement la gestion de l'industrie forestière, et pour lequel le mandat de protection de la faune³⁴ semblait contradictoire. Au cours de la dernière année, le volet Faune de ce ministère est retourné au sein du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. La gestion des forêts fait toujours par contre partie d'un ministère dont le mandat est davantage axé sur l'exploitation des ressources plutôt que sur leur protection. Également, outre le besoin de voir « ... tous les ministères concernés (...) travailler de concert sur cet enjeu de protection³⁵ » (p. ex., environnement, économie, culture, emploi et solidarité sociale, etc.), la priorisation de cet enjeu doit être clairement établi aux plus hautes instances politiques pour sauver l'espèce et atténuer les impacts des mesures requises. La mise en œuvre par les ministères et organismes gouvernementaux s'en trouvera alors facilitée, mais sera surtout efficiente.

Comme nouvelle pratique, l'idée de la création d'un organisme indépendant pour gérer cet enjeu ou plus largement, la gestion durable des forêts a été soulevée à plusieurs occasions. Ce type d'initiative pourrait amener une meilleure gestion d'enjeux complexes et transversaux, ce qui constitue vraisemblablement une évolution essentielle de la gouvernance du pouvoir public.

³² [Cadre d'action en matière de bonne gouvernance publique : Éléments fondamentaux pour le bon fonctionnement des administrations publiques](#)

³³ Rapport final, Commission sur les caribous : « Par ailleurs, il y a un contraste évident entre la volonté du MFFP de protéger l'espèce et de prendre les mesures conséquentes et l'ouverture qu'on lui attribue vis-à-vis l'industrie forestière. À ce sujet, certains sont allés plus loin et ont soulevé l'existence d'un conflit d'intérêts, au moins apparent, entre la responsabilité de protection de la faune et celle de répondre aux besoins de l'industrie forestière. », p 35.

³⁴ Idem : « À ce propos, la Commission a entendu des critiques sévères, en partie compréhensibles et sans doute parfois excessives, à l'endroit du ministre et du MFFP à l'effet que la protection du caribou serait sacrifiée au profit de l'industrie forestière. Que nous soyons d'accord ou non avec ces points de vue, force est de reconnaître que le ministre n'est pas placé devant une situation facile. Pour sortir de ce dilemme, certains proposent que le secteur faune et le secteur forêt ne soient pas placés sous la responsabilité d'un même ministre. La Commission formule d'ailleurs la recommandation que cette question soit réexaminée, mais croit que le problème est plus fondamental et ne peut être résolu qu'en formulant le double choix de sauver le caribou et d'assurer simultanément un avenir solide à l'industrie forestière. », p 53.

³⁵ Idem, p 50.



Premières Nations

La Commission a fait état de l'importance de cette espèce dans la culture, la spiritualité, et dans la vie quotidienne des Premières Nations. Les connaissances des Premières Nations sur le caribou sont vastes et sont d'une grande importance pour la mise en œuvre de solutions appropriées.

Aussi, la Commission a souligné que :

« ... le partenariat essentiel que le gouvernement est tenu d'établir avec les Premières Nations doit bien sûr se concevoir et se concrétiser dans le respect des droits constitutionnels reconnus. À cet égard, les participants ont rappelé l'obligation du gouvernement de consulter adéquatement les Premières Nations, dans un processus de nation à nation, en amont de l'élaboration d'une stratégie. »³⁶

« La Commission est d'avis que toute démarche rigoureuse et structurée visant à mieux protéger le caribou et à permettre son rétablissement dans l'ensemble de l'aire de répartition pourra s'inscrire assurément dans la démarche de réconciliation avec les Premières Nations et en constituer, notamment pour la communauté innue, un marqueur significatif. »³⁷

A cet égard, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (p. ex., milieux naturels, paysages, biodiversité) mentionne expressément « le lien étroit qui existe entre les communautés et les nations autochtones du Québec et le patrimoine naturel, ainsi que son importance pour leur culture. (...) Elle vise plus particulièrement (...) à permettre aux citoyens ainsi qu'aux communautés locales et autochtones de s'impliquer davantage dans la conservation de la biodiversité, notamment dans la création et la gestion des aires protégées ».

Également, lors de l'annonce par le gouvernement du Québec de la préparation d'un « Plan Nature 2030 », à l'occasion de la COP 15, l'un des trois axes identifiés est d'appuyer le leadership autochtone en matière de conservation de la biodiversité.

La sauvegarde du caribou est une occasion incontournable de maximiser la collaboration entre le gouvernement du Québec et les Premières Nations pour l'identification et la mise en œuvre de solutions pour assurer la survie du caribou.

RISQUES LIÉS AUX VALEURS ET À L'ÉTHIQUE

La considération des risques liés aux valeurs et à l'éthique est tributaire des valeurs qui sont applicables à une situation particulière. Au sein de l'appareil gouvernemental québécois, les valeurs retenues pour soutenir l'analyse éthique en santé publique de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)³⁸, nous semblent applicables à la situation du caribou, à défaut d'avoir pu identifier une autre liste plus directement associée à ce genre de problématique.

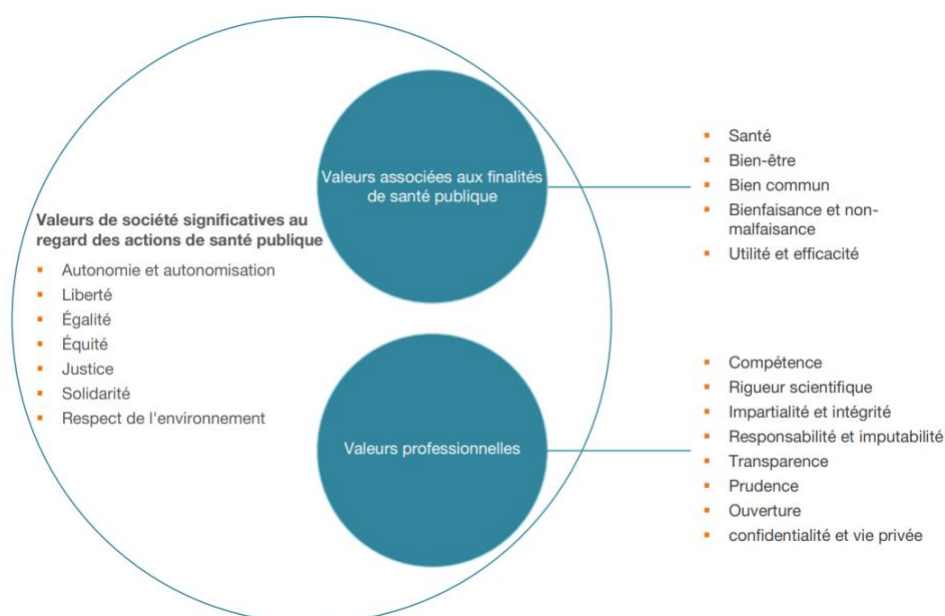
³⁶ Rapport final, p 36.

³⁷ Idem, p 36.

³⁸ [Référentiel de valeurs pour soutenir l'analyse éthique des actions en santé publique \(inspq.gc.ca\)](https://www.inspq.gc.ca)



Figure 3 : Valeurs considérées dans l'analyse éthique en santé publique



En fonction de ce cadre, notre analyse, qui se veut générale, visait à évaluer la culture de la gouvernance actuelle du gouvernement et sa capacité à respecter ses valeurs pour la protection du caribou. Sur la base de plusieurs éléments, on peut s'interroger sur la légitimité des interventions du gouvernement du Québec depuis le début du millénaire, en regard, par exemple, des valeurs suivantes : biens communs, rigueur scientifique, impartialité, imputabilité, transparence, prudence, respect de l'environnement.

En effet, nous pouvons conclure qu'une importance accrue a été accordée aux aspects économiques de ce dossier, au détriment des aspects environnementaux et sociaux. Bien qu'année après année, des données scientifiques démontrent la détérioration toujours plus grande de la situation du caribou, les actions prises se sont révélées ne pas être à la hauteur, ont été retardées, ou n'ont tout simplement jamais été prises. Plus particulièrement, l'étroite collaboration entre le gouvernement du Québec et le secteur forestier, à l'exclusion d'autres types d'intervenants, a souvent été soulevée.

Le travail effectué pour cette analyse de risques ne prétend pas être exhaustive. Cependant, il serait pertinent que le gouvernement du Québec définisse, si ce n'est déjà fait, une approche similaire à celle de l'INSPQ, et que ce type d'analyse soit rendu public.

L'INSPQ indique qu'avec cet outil :

« L'explicitation des valeurs en jeu et de leur importance relative dans une situation donnée permet de soutenir les choix concernant les actions à privilégier. Ultimement, cela contribue aussi à renforcer la confiance de la population envers les institutions de santé publique et à augmenter leur crédibilité. Cette confiance peut amener un accueil

plus positif qui va contribuer à l'efficacité des interventions de santé publique auprès de la population »³⁹.

RISQUES JURIDIQUES

Les outils juridiques visant la protection de l'environnement et de la biodiversité ne datent pas d'hier. Les gouvernements du Québec et du Canada ont pris plusieurs engagements à cet égard, notamment par leur adhésion à la *Convention sur la biodiversité biologique des Nations Unies* de 1992. La mise en œuvre de cette convention-cadre s'est concrétisée par l'adoption de diverses lois nationales qui visent à protéger l'environnement et à assurer sa pérennité. En fait, ce n'est pas le manque d'outils juridiques qui est un enjeu, mais plutôt leur mise en œuvre.

Quant au rôle respectif de la province et du gouvernement fédéral, il s'agit d'un aspect important de ce dossier, puisque les compétences en matière de protection d'environnement, dont la protection de certaines espèces, sont partagées entre les deux niveaux de gouvernement.

Législation provinciale

Au Québec, divers textes juridiques établissent les objectifs et mécanismes de mise en œuvre de solutions visant à préserver un environnement de qualité sur le territoire québécois. La liste suivante ne constitue pas une liste exhaustive :

- La *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* énonce à son article 46.1 que « Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité ».
- La *Loi sur le développement durable* du Québec inclut comme principes, la préservation de la biodiversité et la capacité de support des écosystèmes. Cette loi définit également le principe de précaution visant la mise en œuvre de mesures effectives afin de prévenir une dégradation de l'environnement, même en l'absence de certitude scientifique.
- La *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec* désigne, depuis 2005, le caribou forestier comme espèce « vulnérable », et depuis 2009, le caribou montagnard de la Gaspésie comme espèce « menacée ». Elle stipule que le gouvernement doit voir à favoriser la survie des espèces, et la protection de leurs habitats.
- La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (2013) inclut la biodiversité biologique comme l'un des six critères définissant un aménagement durable des forêts. Également, un des objectifs de la Stratégie d'aménagement durable des forêts est de « s'assurer que l'aménagement forestier contribue au rétablissement des populations du caribou forestier »⁴⁰.
- La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* mentionne expressément l'importance des considérations suivantes :
 - « la valeur intrinsèque et le caractère unique des milieux naturels, des paysages, de la biodiversité et des autres éléments qui composent le patrimoine naturel du Québec; (...) »
 - l'apport inestimable de ce patrimoine, notamment à la santé, à la sécurité et à l'économie de la nation québécoise;

³⁹ [outil-pratique-analyse-ethique \(inspq.qc.ca\)](http://outil-pratique-analyse-ethique(inspq.qc.ca))

⁴⁰ MFFP, 2015, p 16.



- *le gouvernement du Québec a adhéré aux principes et aux objectifs de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et qu'il s'y est déclaré lié;*
- *le Québec a des responsabilités quant à la mise en œuvre de cette convention sur son territoire;*
- *la conservation du patrimoine naturel du Québec pour le bénéfice des générations actuelles et futures et de faciliter leur adaptation aux changements climatiques ».*

Ainsi, nombreuses sont les dispositions juridiques qui ne seraient pas respectées si des interventions gouvernementales significatives et sérieuses ne sont pas mises en place pour sauver l'espèce. Les risques encourus par les gouvernements quant au non-respect de ces dispositions juridiques existent. Par contre, au Québec et au Canada, les quelques recours juridiques pour forcer l'intervention des gouvernements pour prévenir des dommages à l'environnement, dont la disparition d'une espèce, ont eu peu de succès, et ne permettent donc encore pas de renverser ce type de situations pour le bénéfice de la biodiversité. Cependant, l'impact sur la réputation d'un gouvernement faisant l'objet de procédures légales peut être majeur.

A l'échelle internationale, les recours devant les tribunaux seraient en augmentation⁴¹, plus particulièrement en ce qui concerne les changements climatiques. Cette tendance pourrait éventuellement aussi s'implanter au Québec et au Canada.

Législation fédérale

Au niveau fédéral, la *Loi sur les espèces en péril*⁴² a désigné le caribou des bois - population boréale - comme espèce « menacée ». Le programme de rétablissement désignant l'habitat essentiel de cette espèce a été mis dans le Registre public des espèces en péril. De plus, en 2019, le gouvernement fédéral a adopté un Arrêté visant l'habitat essentiel du caribou des bois - population boréale - qui vise à appuyer la survie et le rétablissement du caribou, par la protection juridique de son habitat essentiel sur quelques 300 terres fédérales.

Plus récemment, le ministre fédéral de l'environnement a informé son homologue québécois que le gouvernement fédéral interviendrait directement pour sauver le caribou en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* si le Québec ne mettait pas en place d'ici juin 2023, un plan de protection pour sauver l'espèce. La *Loi sur les espèces en péril* prévoit une telle procédure lorsqu'il existe des menaces imminentes pour la survie ou le rétablissement d'une espèce, ou si les mécanismes nécessaires de protection de l'espèce n'ont pas été mis en place dans une province. En fait, la loi spécifie que le ministre fédéral a l'obligation d'agir en de telles circonstances. À défaut pour le ministre d'agir, des membres du public ou des groupes d'intérêt public pourraient s'adresser aux tribunaux pour l'obliger à s'acquitter de ses obligations. Une telle intervention constituerait une première au Canada en vertu de cette loi fédérale.

RISQUES RÉPUTATIONNELS

En matière environnementale, les attentes du public vis-à-vis leurs gouvernements, mais également le secteur privé, sont de plus en plus élevées. Ceci est plus particulièrement vrai en matière de changements climatiques, de cas de pollution de l'air et de l'eau, et pour des espèces médiatisées, comme le caribou.

⁴¹ [Global Climate Litigation Report: 2020 Status Review | UNEP - UN Environment Programme](#)

⁴² L.C. 2002, ch. 29.



Lorsque ces attentes sont déçues, la mobilisation publique de ces insatisfactions peut entraîner différents types de répercussions (ex., manifestations, campagnes de communications négatives, désobéissance civile, etc.).

Ces phénomènes s'appliquent également au niveau international, alors que le récent accord de la COP15 fera l'objet de suivis pour s'assurer de la mise en œuvre de ses recommandations, surtout de la part des nations riches comme le Québec. Les impacts réputationnels peuvent alors inclure les critiques d'autres états, avec des répercussions plus ou moins concrètes, incluant que soit soulevé lors de débats publics le manque de leadership d'un état qui ne protège pas sa biodiversité, ou l'exclusion de cet état à participer à des initiatives internationales. Plus concrètement encore, cette perte de réputation pourrait éventuellement avoir un impact économique si le manque de protection de la biodiversité est considéré dans l'octroi de contrats ou de prêts monétaires.

Si la situation dans laquelle se trouvent les caribous du Québec venait à s'aggraver, on doit s'attendre à une importante couverture médiatique au Québec, au Canada, et même à l'international. Il n'est pas anodin qu'en décembre dernier, le Québec ait été l'hôte de la rencontre de la COP15 sur la biodiversité. Ceci place la province dans une situation très particulière quant au non-respect possible de ses engagements en cette matière.

Le secteur privé n'échappe également pas à ce phénomène, alors que de plus en plus, consommateurs, investisseurs, gouvernements et grand public demandent que des facteurs autres qu'économiques, guident la gestion des activités d'une entreprise afin d'assurer la pérennité de l'environnement, et ainsi donc des opérations d'une entreprise.

Nombreuses sont les entreprises qui ont déjà mis en œuvre des mesures pour améliorer leur gestion des impacts environnementaux causés par leurs activités. Ceci est vrai pour plusieurs organisations du secteur forestier qui opèrent dans ou près des habitats du caribou. Malheureusement, ces efforts combinés à ceux du gouvernement du Québec, n'ont pas permis d'améliorer, ou même de stabiliser la situation.

Bien que ce type de risque soit difficile à évaluer, les conséquences peuvent être importantes pour une entreprise, ou un secteur d'activité économique. Ceci peut inclure par exemple, un manque de confiance de la part du public (ex., critiques, boycott), ou des investisseurs (ex, retrait ou réduction des investissements) à l'égard de la gestion d'une entreprise, ou une dépréciation de la valeur de cette entreprise. Les entreprises œuvrant dans le secteur des ressources naturelles sont généralement bien au fait de ces risques, bien qu'il soit difficile de prévoir à quel moment ils peuvent se concrétiser.

RISQUES FINANCIERS, ÉCONOMIQUES

Industrie forestière

L'industrie forestière est le secteur économique qui subira l'impact le plus important de la mise en place de mesures additionnelles de protection du caribou. Cette industrie est un secteur d'activités économiques important au Québec. Selon le Bureau de mise en marché des bois du MFFP⁴³ :

⁴³ Retombées économiques, Secteur forestier, MFFP. Avril 2021, p 1.



« Le secteur forestier a entraîné au Québec des retombées économiques annuelles estimées à plus de 9,6 milliards de dollars (G\$) en 2018. De ce nombre, 6,3 G\$ proviennent directement du secteur (retombées directes), alors que 3,3 G\$ proviennent de sa chaîne de fournisseurs (retombées indirectes).

Au Québec, c'est plus de 90 000 emplois qui sont liés à la forêt et ses produits. De ce nombre, près de 60 000 sont des emplois directs et environ 30 000 font partie de la chaîne d'approvisionnement (emplois indirects). De plus, le bois et sa transformation sont une source de revenus fiscaux pour les gouvernements.

Les revenus fiscaux du gouvernement du Québec engendrés par le secteur sont estimés à 560 millions de dollars (M\$), dont 377 M\$ uniquement en effets directs. »

Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) mentionne dans son mémoire à la Commission que :

« Selon les calculs du forestier en chef, les mesures de protection de l'habitat des caribous forestiers et montagnards ont réduit de près de 1,4 million de m³ la possibilité forestière, et ce, chaque année au cours du quinquennal 2018-2023. »⁴⁴

Par ailleurs, un rapport⁴⁵ de 2020 de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) sur l'industrie forestière, indiquait que :

- En 2019, le gouvernement du Québec a offert 370 M\$ à l'industrie forestière pour les travaux sylvicoles et le développement de l'industrie des produits forestiers.
- Le poids de l'ensemble de l'industrie forestière passe de 2,63 % à 1,71 % du PIB entre 1997 et 2018. C'est l'industrie des pâtes et papiers qui connaît les plus grandes pertes.
- Au Québec, 8,5 %, des municipalités manifestent une légère dépendance à l'industrie de l'exploitation forestière, et 5,5 % des municipalités, une dépendance importante à cette même industrie.
- Alors que le gouvernement percevait 0,82 \$ de redevances forestières par dollar dépensé par le MFFPQ en 2004, ce ratio atteint 0,41 \$ en 2013.

La mise en œuvre de mesures de protection additionnelles aura des impacts importants sur l'industrie forestière et sur les communautés qui en dépendent. Le scénario de protection de territoires qui accompagnera indéniablement toute initiative de protection de l'espèce devrait probablement résulter en une baisse du volume de coupe de bois pour les entreprises qui opèrent sur ces territoires. Selon le bureau du Forestier en chef du Québec, les mesures de protection actuelles se traduisent par une baisse des « possibilités forestières » de 2,3 % du volume total pouvant être récolté. Il semblerait que ce % pourrait être de près de 40% avec un scénario de protection très ambitieux⁴⁶.

Ces chiffres expliquent probablement que l'enjeu socio-économique au centre de presque toutes les discussions sur la survie du caribou est celui de la réduction des droits de coupe de bois, et des pertes d'emplois qui y sont associés. Bien que ce ne soit pas l'ensemble des opérations forestières de la province qui sera touché par ces mesures, les impacts négatifs sur les entreprises et les communautés affectées seront importants.

⁴⁴ [Mémoire CIFQ vf.pdf \(quebec.ca\)](#), p 33.

⁴⁵ [Portrait de l'industrie forestière au Québec : une industrie qui a besoin de l'État – Institut de recherche et d'informations socioéconomiques \(iris-recherche.gc.ca\)](#), IRIS, Octobre 2020.

⁴⁶ La Presse, *Un pas de plus vers un décret d'Ottawa*. 6 février 2023.



La situation du caribou est une réalité connue de l'industrie forestière et des communautés qui en dépendent. Elle est un exemple de la détérioration globale de l'état de l'environnement, une réalité maintenant reconnue des autorités, du secteur privé, et du grand public. Les considérations qui pointent vers un besoin d'opérer et d'investir de manière à protéger l'environnement sont nombreuses pour le secteur privé et incluent celles-ci :

1. La dégradation environnementale affecte les populations, et de très nombreux secteurs de l'économie.
2. Les gouvernements et les entreprises veulent éviter ou anticiper les conséquences négatives de la dégradation de l'environnement sur leurs opérations, et aussi afin de répondre aux attentes du public qui, de plus en plus, veut que ces enjeux soient gérés de manière adéquate.
3. Les investisseurs évaluent de plus en plus l'exposition de leur portefeuille à l'environnement, aux changements climatiques, et de plus en plus, à la perte de biodiversité.

Actuellement, la motivation première à gérer ou non ces enjeux est généralement avant tout économique. A titre d'exemple, la mobilisation de plus en plus forte pour lutter contre les changements climatiques s'explique probablement par la crédibilité des coûts estimés de l'inaction, ainsi que par la réalité bien concrète, de devoir réparer les dommages causés par des événements météorologiques de plus en plus fréquents, et de plus en plus sévères. Ceci inclut également les investissements requis pour l'adaptation des infrastructures, la dépréciation de certains actifs, les impacts sur les activités humaines, ainsi que sur les perspectives de développement. De plus, la dégradation de la qualité de l'environnement a des impacts qui iront en s'accroissant.

En ce qui concerne la biodiversité, le lien entre une atteinte à l'intégrité de la biodiversité (p. ex., disparition d'une espèce, d'un milieu humide), et ces conséquences économiques est plus complexe et plus difficilement quantifiable, que pour les changements climatiques. Malgré tout, il y a des conséquences concrètes comme :

- Productivité réduite des écosystèmes
- Impacts sur les chaînes d'approvisionnement
- Réduction de quotas – réduction de l'accès aux terres et aux ressources

L'industrie forestière, mais également de nombreux secteurs d'activités économiques, dépendent de la pérennité de la disponibilité et de la qualité des ressources naturelles. Une dépréciation de ces ressources crée des risques majeurs aux opérations et à la productivité de nombreuses entreprises. Conséquemment, c'est une grande partie du système économique qui est menacée.

En plus des mesures mises en place par le pouvoir public (p. ex., lois, règlements, lignes directrices, etc.), des programmes de certification⁴⁷ volontaires existent, notamment dans le domaine forestier, afin de reconnaître qu'une entreprise utilise des pratiques de gestion forestière qui respectent des normes préétablies visant l'aménagement durable des forêts. Selon le CIFQ, le territoire forestier québécois posséderait un taux de certification parmi les plus élevés au monde. Le Québec disposerait de 10 % des forêts certifiées de la planète et plus de 90 % des forêts de tenures publiques sous aménagement seraient certifiées selon un des systèmes de certification en vigueur, près du quart possédant deux certifications (Sustainable Forestry Initiative – SFI, Forest Stewardship Council - FSC).⁴⁸

⁴⁷ Forest Stewardship Council (FSC)

⁴⁸ Mémoire à la Commission indépendante sur les caribous. Conseil de l'industrie forestière du Québec, p 13.



Dans son mémoire à la Commission, l'organisme de certification FSC indiquait que :

« La mise en œuvre d'une stratégie qui permettra de maintenir le caribou forestier en forêt aménagée est primordiale pour l'image de la foresterie tant au Québec qu'au Canada, puisque le Québec sera comparé avec les autres juridictions canadiennes. En outre, le maintien du caribou forestier permet de rencontrer la norme FSC laquelle permet de démontrer à l'international que les meilleures pratiques forestières sont mises en œuvre au Québec. ⁴⁹»

Outre le fait qu'une certification permette à une entreprise de mieux se positionner sur les marchés nationaux et internationaux, l'obtention d'une certification peut souvent être requise pour avoir accès à certains marchés, ou contrats. En vertu de la norme FSC, le maintien et/ou la restauration des conditions d'habitat favorables à la pérennité des populations de caribou sur les unités d'aménagement certifiées est déjà une exigence. Si des entreprises forestières venaient à perdre cette certification, les conséquences pourraient être importantes sur leurs accès à plusieurs marchés.

Mais outre ces importants enjeux économiques, il semble pertinent de soulever que les normes actuelles des programmes de certification volontaires n'aient pas permis d'aider de manière significative à assurer la pérennité de l'habitat du caribou, et donc d'éviter son déclin.

Industrie minière

Un autre secteur d'activité préoccupé par l'impact de mesures de protection additionnelle pour le caribou, est le secteur des mines. Dans son mémoire à la Commission, l'Association minière du Québec (AMQ) *« est inquiète de la place qui sera accordée à l'exploration ou l'exploitation minière dans les régions où un taux maximal de perturbation sera établi, par rapport aux autres activités sur le territoire. Les scénarios proposés pourraient, entre autres, nuire au développement de futurs projets miniers et entraver sérieusement la capacité du Québec à se positionner comme un chef de file dans la filière des minéraux critiques et stratégiques ».*

Encore une fois, cette intervention démontre bien la difficulté de réconcilier intérêts économiques, écologiques et sociaux. La transition énergétique mondiale passe par la disponibilité de nombreux minerais qui sont présents sur le territoire québécois. Encore une fois, il y aura des choix difficiles à faire pour l'atteinte de compromis acceptable afin d'assurer que le positionnement de la province à l'échelle mondiale pour cette transition énergétique se fasse en fonction d'un équilibre entre les aspects économique, écologique et social.

Restauration

La protection du caribou passera nécessairement par la protection et la restauration d'une partie de son habitat. La protection des milieux naturels est souvent perçue comme nuisible pour l'économie. Nombreuses sont les études qui illustrent les coûts d'opportunité de la protection des milieux naturels

⁴⁹ Idem, p 4.



basées sur le retrait complet d'industries⁵⁰ et la perte d'emploi massive⁵¹. Toutefois, de telles analyses ne prennent pas en compte l'effet sur l'emploi et la création de richesse de la mise en place de politiques et de mesures en lien avec la conservation, la restauration de milieux et la mise en place de mesures de remédiation, soit l'économie de la restauration.

Des études menées aux États-Unis ont cherché à établir l'ampleur des retombées économiques des projets de restauration. Voici quelques exemples :

1. en moyenne, chaque million de dollars dépensé dans le cadre de projets de restauration d'habitats financés soutenait 17 emplois⁵²;
2. 16,3 emplois sont créés par million de dollars investis en restauration⁵³;
3. en 2014, le secteur de l'économie de la restauration dans l'ensemble des États-Unis aurait généré, 126 000 emplois directs et 9,5 milliards en retombées directes⁵⁴. Ces ratios de création d'emplois se comparent avantageusement à ceux d'autres industries, telles que la conservation (11,45), l'industrie pétrolière (0,8) et la construction de nouvelles routes (8,7)⁵⁵.

Au Canada, une première étude⁵⁶ sur l'économie de la restauration et de la réhabilitation a été réalisée en Alberta, mais elle ne permet malheureusement pas la présentation de résultats similaires.

Malgré tout, de telles études démontrent l'apport de l'économie de la restauration à l'économie globale. Sur la base de ces études, il est donc faux de croire que de mettre en place des mesures de conservation, de réhabilitation et de restauration d'écosystèmes mène à une annihilation de tous les emplois et de toutes les opportunités économiques. De surcroît, ces activités économiques soutiennent la création de co-bénéfices (services écosystémiques) dont bénéficient un ensemble de citoyens.

RISQUES SOCIAUX

Ce type de risque inclut de nombreux aspects. Pour les fins de cette analyse, les trois aspects suivants ont été considérés :

- Les communautés autochtones
- Les travailleurs et les communautés impactées
- Le grand public

RISQUES SOCIAUX - COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

« Le caribou boréal joue un rôle important dans la culture et l'histoire des peuples autochtones au Canada. Il joue un rôle essentiel dans le maintien de la culture et des traditions, comme la chasse traditionnelle, et il représente une importante source de nourriture et d'autres activités qui font partie de la culture des peuples autochtones et de leur relation spirituelle avec la terre »⁵⁷.

⁵⁰ Schneider et coll. 2010, Hauer et coll. 2018

⁵¹ IEDM 2015, CIFQ 2022

⁵² Edwards et coll. (2013)

⁵³ Nielsen-Pincus et Moseley (2013)

⁵⁴ BenDor et coll. (2015)

⁵⁵ Garrett-Peltier et Pollin 2009, dans Edwards et coll. (2013)

⁵⁶ Powter et coll. (2021)

⁵⁷ Caribou au Canada - Canada.ca



Au Québec, c'est plus d'une dizaine de communautés autochtones qui font face à la perte du caribou. Lors des audiences publiques de la Commission, plusieurs communautés autochtones sont intervenues pour faire part de leurs points de vue sur cet enjeu. Elles souhaitent que l'espèce soit protégée et que ce soit fait en collaboration avec elles, dans le respect de leurs droits ancestraux. Le caribou est un élément important de leur identité culturelle. Certaines communautés autochtones ne prélèvent déjà plus de caribous à cause de son déclin.

Leurs demandes, de même que leur savoir-faire et leur autonomie, en font des partenaires essentiels à la gestion de la crise actuelle. Il importe de mentionner un exemple concret de rétablissement de cette espèce en Colombie-Britannique, qui a débuté en 2013. À l'initiative de deux Premières Nations – Nations West Moberly et Sauteau – de nombreuses mesures de rétablissement du caribou ont été mises en place avec succès (un troupeau de 16 individus en compterait maintenant plus d'une centaine)⁵⁸. Entre autres, un accord de conservation⁵⁹ historique pour une période de 30 ans a été conclu en 2020 afin de protéger approximativement 2 000 000 de km² de l'habitat du caribou.

Cet exemple démontre deux choses :

- Il est possible d'agir efficacement pour améliorer la situation actuelle du caribou ;
- Une collaboration et une gouvernance inclusive avec les Premières Nations peut être un catalyseur important pour améliorer le rétablissement des espèces en voie de disparition.

RISQUES SOCIAUX - TRAVAILLEURS ET COMMUNAUTÉS IMPACTÉES, ET GRAND PUBLIC

Travailleurs et Communautés impactées

Il semble clair que pour plusieurs communautés, des mesures additionnelles de protection du caribou vont leur causer des bouleversements, principalement à cause d'une éventuelle réduction des emplois dans le secteur forestier. Il est à envisager que ces pertes d'emplois puissent être imposées de manière rapide, à défaut d'avoir été planifiées et échelonnées, afin de permettre une transformation moins abrupte. La mise en place de divers programmes pourrait permettre de pallier en partie ce bouleversement, afin d'effectuer une transition, aussi inclusive que possible, vers des emplois qui viseraient par exemple, la restauration des habitats, ou le développement d'autres activités économiques liées à la forêt. Il sera alors important de bien comprendre les caractéristiques propres à chaque communauté, et de les consulter afin de mettre en place des programmes qui permettront de maximiser les impacts pour le bien des populations.

Comme le soulignait l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec dans son mémoire à la Commission, « *une réforme du régime forestier en place devrait permettre de renforcer la protection des écosystèmes, et ainsi d'assurer la durabilité des entreprises et des services environnementaux, et le maintien des avantages sociaux et économiques pour les communautés* »⁶⁰.

⁵⁸ [Caribou Documentary | Sauteau First Nation](#)

⁵⁹ [Signature de nouveaux accords de conservation pour protéger le caribou des montagnes du Sud en Colombie-Britannique - Canada.ca](#)

⁶⁰ [Mémoire OIFQ.pdf \(quebec.ca\)](#) P 3.



Grand public

De plus en plus, le grand public est informé et sensible aux enjeux environnementaux. Plusieurs sondages démontrent une tendance nettement à la hausse relativement aux inquiétudes des Québécois.es vis-à-vis la situation environnementale et les changements climatiques. Un sondage pancanadien de l'institut Environics publié en octobre 2019 rapportait que 24 % des répondants au pays ont indiqué que ces enjeux étaient leur principal souci, devant l'économie et le marché de l'emploi (14 %) et la santé (9 %). Ce sondage de 2019 mettait également en lumière qu'au Québec, les questions environnementales étaient la préoccupation principale de 37 % des répondants, alors que cette proportion était de 5 % en avril 2017. Il semblerait que la population québécoise soit la plus préoccupée des provinces canadiennes à cet égard.

Dans un rapport⁶¹ publié en avril 2023, la Chaire présente les résultats d'une enquête panquébécoise sur les préoccupations et préférences du grand public envers les espèces fauniques à statut précaire, dont le caribou. Cette étude visait à mettre en dialogue les aspirations du grand public, les informations issues de la science et les opinions des acteurs du milieu autour des enjeux du caribou et de son habitat. Dans les faits, cette étude fournit de l'information concrète et chiffrée sur certains éléments précis de l'opinion du public sur cette question. Ce type d'informations est généralement peu disponible bien qu'elle soit très utile et d'intérêt pour les décideurs et intervenants divers.

En résumé :

- Une grande majorité de Québécois.es est préoccupée par la situation actuelle des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles au Québec ;
- Parmi la liste des espèces fauniques à statut précaire, le public a démontré une forte préférence envers la protection du caribou des bois ;
- La population québécoise serait prête à financer le rétablissement des populations du caribou des bois à la hauteur de 55 \$ par année, et ce, pendant une période de 20 ans. Lorsque portée à l'échelle nationale, cette contribution individuelle représente une valeur de 259 millions de dollars annuellement.
- Les résultats démontrent qu'il y a une acceptabilité sociale pour établir des programmes financiers pour accélérer le rétablissement des espèces fauniques, dont celle du caribou des bois.
- Les Québécois.es supportent le rétablissement des espèces à statut précaire principalement pour des raisons de santé écologique, d'interdépendance des humains et de la nature, d'équité intergénérationnelle et de responsabilité sociale
- L'étude révèle que les Québécois.es se sentent dans l'obligation de soutenir des actions en conservation pour des raisons morales. L'importance de garder un bon équilibre dans la nature et de la préserver en bonne santé est au cœur des valeurs du Québécois.es.

⁶¹ [*Gagne et al. Rapport-VAP-Caribou-1.pdf \(crcecoeco.ca\)](#)



5. CONCLUSION

La situation critique du caribou est un exemple de la dégradation de la qualité de l'environnement et de la biodiversité partout dans le monde (p. ex., perte d'espèces et d'habitats ; impacts des changements climatiques ; pollution plastique ; etc.). Les efforts de protection du gouvernement du Québec et de l'industrie forestière n'ont malheureusement pas permis d'améliorer le sort de l'espèce. Cela démontre, entre autres, toute la difficulté à effectuer des changements majeurs à nos modes de vie actuelles.

La présente analyse visait à fournir un aperçu global de l'ensemble des enjeux liés à la protection du caribou, dont une liste précise de risques importants à considérer dans la mise en place de mesures qui seraient requises pour sa protection. En effet, cette liste de risques n'a pas la prétention d'être exhaustive. Elle a été élaborée suite à une révision de nombreux documents gouvernementaux et des mémoires présentés à la Commission. Les décideurs ou les intervenants dans ce dossier ne devraient pas hésiter à considérer tout autre risque qui leur semble pertinent afin de voir à leur gestion.

Cette analyse a couvert l'identification des risques et une évaluation qualitative de leur probabilité et impact. Elle n'inclut pas une évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation existantes, ainsi qu'une détermination des mesures additionnelles à mettre en œuvre pour le traitement des risques les plus importants. Nous croyons que ce travail revient aux instances gouvernementales qui gèrent ce dossier, et qui devraient être inclus dans la nouvelle stratégie de protection du caribou prévue pour juin 2023.

Pour conclure, le dossier du caribou démontre qu'il est encore difficile de réconcilier les aspects économiques, environnementaux et sociaux. Cette réconciliation est complexe, implique inévitablement des décisions qui ne feront pas consensus, et aura de nombreux impacts sur les acteurs impliqués – que ce soit, le pouvoir public, des secteurs d'activités économiques, des Peuples autochtones, des travailleurs et leurs communautés, les experts, le grand public, etc.

La Commission, tout comme plusieurs experts, ont fait état de l'urgence d'agir. Cette analyse illustre encore une fois cet état de fait pour la mise en œuvre des mesures rapides et significatives qui permettront d'assurer la survie de l'espèce.



Rapport de recherche réalisé par :

La Chaire de recherche du Canada
en économie écologique

info@crcecoeco.ca

